



PUBLICATION DU PROJET DE TARIFS 2026

**LE PROJET DE TARIFS 2026 EST DISPONIBLE AU
BUREAU DE L'ASSOCIATION, 425 CHEMIN DU
PERUSIER 84300 LES TAILLADES,**

DU 03 NOVEMBRE 2025 AU 18 NOVEMBRE 2025

PO/LA PRESIDENTE
GHISLAINE ROUBAUD
ASA de Propriétaires
De la BASSE PLAINE
425 Chemin du Pérusier
84300 LES TAILLADES
Siret 298 400 300 00026



PROJET DE TARIFS 2026

Vu l'Ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;

Vu l'article 31-I de l'Ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 ;

Vu le Décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'Ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 ;

Vu l'article 51 du Décret 2006-504 du 3 mai 2006 ;

Afin de respecter les textes réglementaires cités ci-dessus, le syndicat de la Basse Plaine propose les tarifs suivants :

- **Cotisation minimum : 62 €**
- **Taxe d'écoulement : 90 €**
- **Taxe syndicale : 50 €**
- **Curage manuel des fossés d'écoulement : 40 €/heure**
- **Faucardage manuel des fossés d'écoulement : 40 €/heure**

Ce projet de tarif est soumis à l'ensemble des propriétaires pour une durée de 15 jours, qui, s'ils le souhaitent, peuvent exprimer leurs observations ou remarques, afin que le syndicat les étudie.

Une fois ce délai passé, le syndicat valide ces tarifs, modifiés ou pas, en fonction des observations exprimées.

PROJET DE TARIFS 2026 ASAP BASSE PLAINE

DATE	NOM	OBSERVATIONS